



Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des stagiaires

Note de service 2015-055 du 17 mars 2015

Retrouvez sur notre site internet, toutes les infos :

www.unsen.cgt.fr

La période d'évaluation de votre stage est ouverte. De cette évaluation va dépendre votre titularisation, ce n'est donc pas un moment anodin de votre année. Ceci d'autant plus que vous serez les premier-e-s à être évalué-e-s selon ces modalités.

Nous vous invitons fortement à consulter la note de service éditée par le ministère : elle précise tous les détails. Vous trouverez dans ce tract les éléments les plus importants.

Nous vous conseillons également de ne pas être seul-e-s et donc de contacter nos syndicats départementaux pour être conseillé-e-s et soutenu-e-s.

L'évaluation de votre stage se fonde sur le référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 1er juillet 2013

⇒ **Pour les lauréat-e-s des sessions de droit commun 2014 et suivantes et pour les lauréat-e-s des concours réservés, il y a 2 ou 3 évaluations :**

- Corps d'inspection en lien avec le tuteur
- Chef d'établissement (sauf pour les PE)
- Directeur de l'ESPE

Pour les stages effectués hors écoles/établissements du 2nd degré (y compris les ATER), c'est l'autorité administrative d'exercice qui procède à l'évaluation.

Pour les agrégé-e-s stagiaires à l'étranger, c'est le corps d'inspection en lien avec le chef d'établissement qui procède à l'évaluation.

L'aptitude à la titularisation est ensuite prononcée par un jury académique (sauf pour les agrégé-e-s pour lequel-le-s l'aptitude est prononcée par l'Inspection Générale). La justification du Master au plus tard le 1er septembre 2015 est exigée. Le Recteur titularise, ou, selon les cas, renouvelle, prolonge ou reporte le stage. Le Recteur (pour les PE) ou le Ministre (2nd degré) licencie ou réintègre dans le corps, cadre d'emplois ou emploi d'origine.



⇒ Pour les stagiaires recrutés par voie d'aptitude

L'aptitude à la titularisation est prononcée par le Recteur, qui peut, selon les cas, renouveler, prolonger ou reporter le stage. Le Recteur (pour les PE) ou le Ministre (2nd degré) licencie ou réintègre dans le corps, cadre d'emplois ou emploi d'origine.

⇒ Pour les lauréat-e-s des concours exceptionnels 2014 (2013-2), il y a 1 ou 2 évaluations

- Corps d'inspection en lien avec le tuteur
- Chef d'établissement (sauf pour les PE)

L'aptitude à la titularisation est ensuite prononcée par un jury académique (sauf pour les agrégé-e-s pour lequel-le-s l'aptitude est prononcée par l'Inspection Générale). Le Recteur titularise, ou, selon les cas, renouvelle, prolonge ou reporte le stage. Le Recteur (pour les PE) ou le Ministre (2nd degré) licencie ou réintègre dans le corps, cadre d'emplois ou emploi d'origine.

⇒ Pour les lauréat-e-s des sessions antérieures à 2014 (report, renouvellement, prolongation), il y a 2 ou 3 évaluations

- Corps d'inspection en lien avec le tuteur
- Chef d'établissement (sauf pour les PE)
- Directeur de l'ESPE

Pour les stages effectués hors écoles/établissements du 2nd degré (y compris les ATER), c'est l'autorité administrative d'exercice qui procède à l'évaluation.

Pour les agrégé-e-s stagiaires à l'étranger, c'est le corps d'inspection en lien avec le chef d'établissement qui procède à l'évaluation.

L'aptitude à la titularisation est ensuite prononcée par un jury académique (sauf pour les agrégé-e-s pour lequel-le-s l'aptitude est prononcée par l'Inspection Générale). Le Recteur titularise, ou, selon les cas, renouvelle, prolonge ou reporte le stage. Le Recteur (pour les PE) ou le Ministre (2nd degré) licencie ou réintègre dans le corps, cadre d'emplois ou emploi d'origine.

N'hésitez pas à nous contacter :

CGT Educ'Action du Var Bourse du travail 13 av. amiral Collet 83000 Toulon
Mail : cgt-educaction83@orange.fr Tél.: 06 59 95 68 28



Tract titularisation stagiaires 2015

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : **prendre contact** **me syndiquer**

(Mme, M.) Nom Prénom
Adresse personnelle
Code postal Commune
Tél. Mél.
Grade ou corps Discipline
Lieu d'exercice
Code postal Commune

CGT Educ'Action du Var Bourse du travail 13 av. amiral Collet 83000 Toulon
Mail : cgt-educaction83@orange.fr Tél.: 06 59 95 68 28